

COMMUNE DE WARHEM
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 Juin 2021

Le conseil municipal de Warhem s'est réuni le Jeudi 17 Juin 2021 à 18 H 15 en Mairie sous la présidence de M. P. BOUTTEMY, Maire.

En préambule de la séance, Monsieur le Maire a informé les élus de la démission pour raisons de santé de Madame Edith BRYGO. Le courrier de l'intéressée a été lu par Monsieur le Maire.

Ce dernier a ensuite exprimé son regret de la décision personnelle prise par Mme BRYGO car elle s'est acquittée avec efficacité et compétence des missions qui lui ont été confiées.

Il a énuméré les nombreuses qualités humaines et professionnelles de l'élue qui avait le souci permanent du travail bien fait et dans les temps.

En reconnaissance, l'assemblée tout entière s'est levée et a applaudi Mme BRYGO pour les services rendus à la commune et à la population depuis 26 années. Monsieur le Maire lui a souhaité un prompt rétablissement dans les délais les plus courts.

Compte tenu de cette situation :

Mme Céline POTIER, élue remplaçante aux élections municipales de Mars 2020 a pris automatiquement les fonctions de Conseillère Municipale conformément aux textes en vigueur.

La composition de trois commissions municipales a été modifiée il en ressort que :

1°) La santé est rattachée à la Commission Sécurité, ERP, Affaires Sociales placée sous la responsabilité de Mme Marie-Agnès SOETE ; Adjointe au Maire

2°) La Commission Enfance, Jeunesse est placée sous la responsabilité de Mme Sophie BULCKAERT qui devient Conseillère Municipale Déléguée

3°) Mme POTIER intègre les Commissions ci-dessus de même que la Commission Communication.

Au niveau du CCAS :

Mme Céline POTIER a été élue membre et Mme Edith BRYGO a accepté d'être membre extérieur.

Le Conseil a ensuite donné un avis favorable à l'unanimité des élus participant au vote sur le projet de PLUi qui a été arrêté par la CCHF le 18 Mai 2021.

Une présentation concrète et synthétique a été faite pendant environ une heure pour que les élus s'approprient et débattent sur les principales parties se rapportant à la Commune et au territoire de Warhem. (PADD Projet d'Aménagement et de Développement Durable, OAP Orientations d'Aménagement et de Programmation, Règlement). C'est une nouvelle étape dans l'élaboration du PLUi tant attendu et qui devrait se concrétiser début 2022.

Les élus ont ensuite :

- a) adopté les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie applicables au 1^{er} Septembre 2021 (majoration de 1,40 % par rapport aux tarifs 2019). Les nouveaux tarifs sont consultables sur le site internet de la Commune.
- b) autorisé le Maire à signer l'avenant N° 2 de la charte « oui au flamand »

Sur proposition de la Commission des Travaux et raison du manque de civisme caractérisé, les bornes de récupération de papier, verres, journaux actuellement situées Parking Rue de Rexpoëde et près de l'ancienne cantine seront regroupées et centralisées devant les ateliers municipaux avec contrôle vidéo et verbalisation si nécessaire.

Des informations ont été communiquées par M. VERSMISSE René concernant l'étude cadre de vie des secteurs du Complexe Marcel Vermersch et de l'Espace CATRY. Un dossier sera constitué en vue de rencontrer l'Architecte des Bâtiments de France pour le devenir du bâtiment de l'ancienne cantine.